



Peut-on impliquer
d'autres
établissements ?

C'est quoi une
équipe dans un
projet ERC ?



On en discute, le PCN ERC répond à vos questions !

Session thématique

Monter son équipe et impliquer des tiers dans un projet ERC



Prochaines session thématiques du PCN à votre écoute (13h30-14h30)

- 30/09 Q/R : préparation de la candidature à l'appel StG 2026
- 04/11 Q/R : préparation de la candidature à l'appel CoG 2026
- 09/12 Spécial "Préparer une audition blanche"

Lien de connexion : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-pcn-erc-votre-ecoute-31198>

Sans oublier nos webinaires

- 10/10 Webinaire : préparation à l'appel CoG 2026 ([Inscription](#))
- 12/12 Webinaire : préparation aux appels PoC 2026



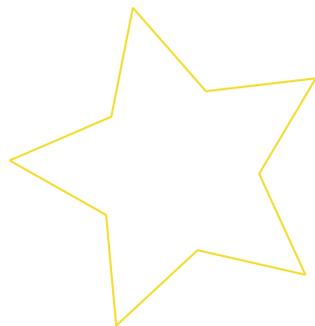


horizon
europe **pcn**

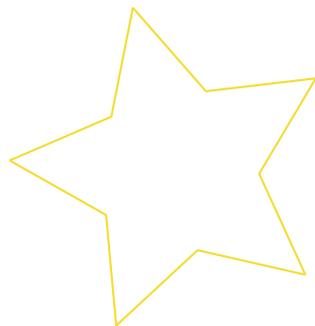
Rejoindre sur
slido.com
#ERC

Pour commencer :





La constitution d'une équipe et l'implication d'autres organisations dans un projet ERC



Rappels juridiques

Différences entre « bénéficiaire » et « tierce partie »

La notion de « bénéficiaire » désigne une entité (cf. [MGA-HEU](#), art. 7)

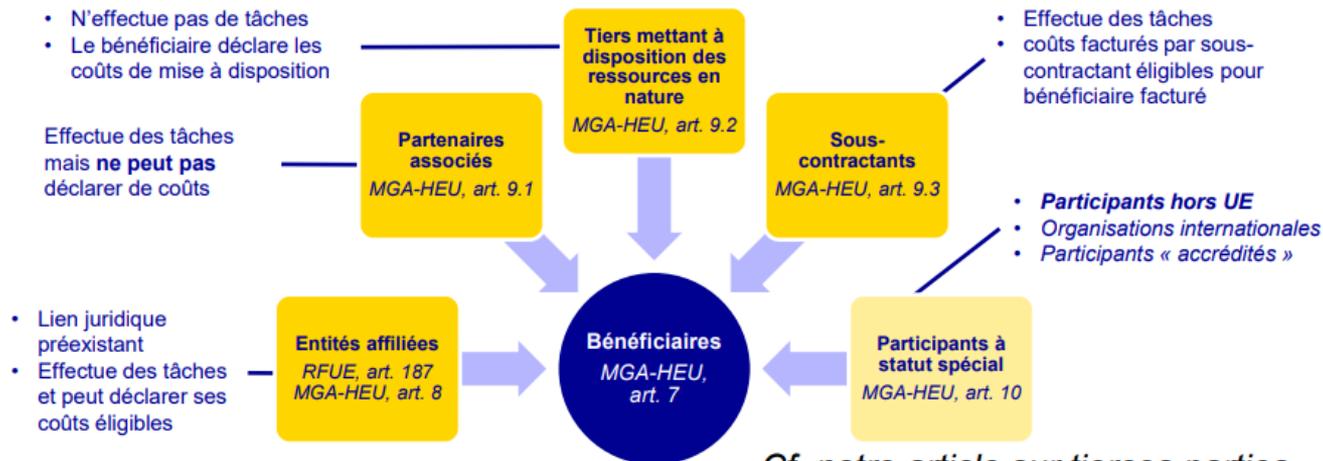
- éligible à participer à Horizon Europe et à être financée par l'Union
- signant la convention de subvention (*grant agreement*) donc, **assument droits et obligations afférents** (cf. [infra](#))
- si sont plusieurs (projet collaboratif), formant un consortium d'au moins 3 entités...

La notion de « tierce partie » ou « tiers » désigne une entité

- ne signant pas le contrat de subvention
- mais impliquée dans le projet, aux côtés d'un ou plusieurs bénéficiaires

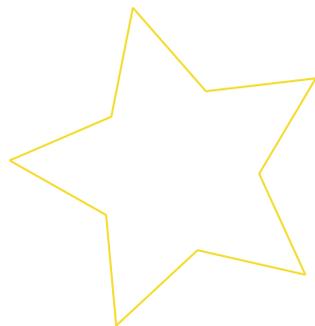
« bénéficiaire(s) » + tierce(s) partie(s) = « participants »

Différents types de tiers



Cf. notre article sur tierces parties

Comment impliquer des tiers dans un projet Horizon Europe ?
[Horizon-europe.gouv.fr](https://horizon-europe.gouv.fr)

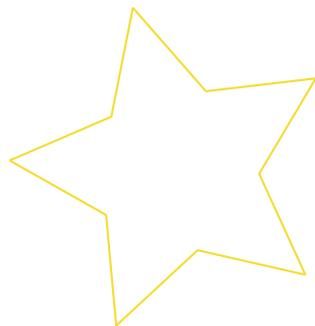


Application à l'ERC

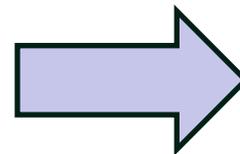
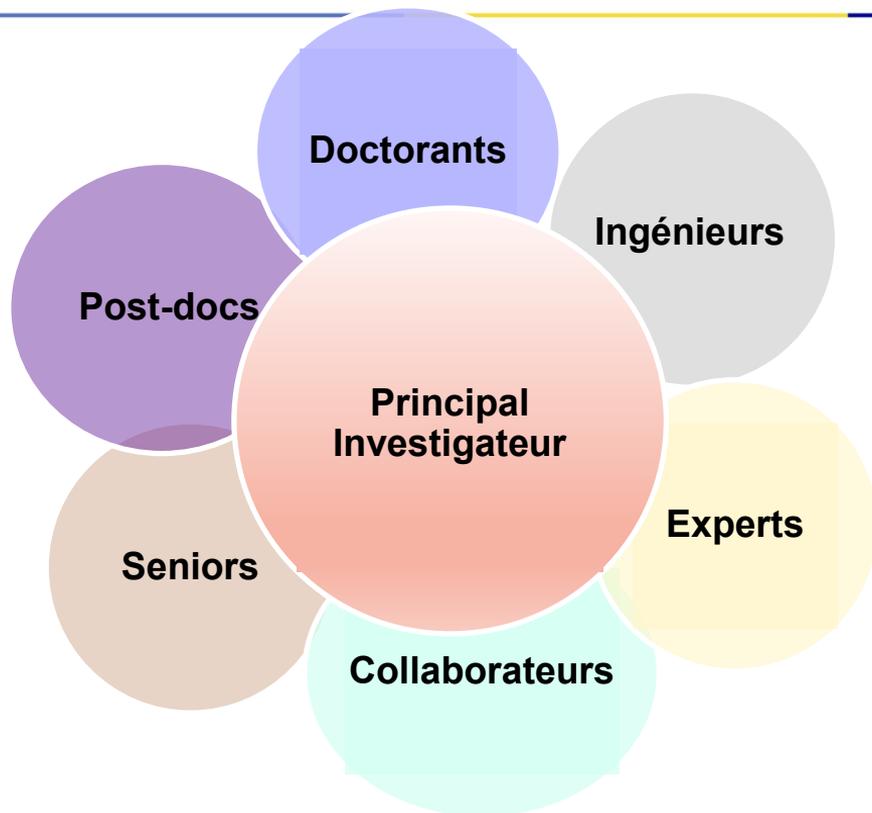
- L'ERC est une **bourse individuelle attachée à la personne du PI** (ou des PI dans le cas des ERC SyG)
- Le/Les PI sont au centre : **leadership scientifique, indépendance, vision**
- Pour mener à bien son projet chaque PI est **libre de constituer autour de lui son équipe de recherche**
- L'équipe est **au service de l'ambition du PI et de son projet**
- Il peut aussi être amené à **faire appel à des tiers pour des tâches spécifiques / expertises spécifiques / accès à des données ou des infrastructures dès lors que la participation est essentielle pour la réalisation du projet**
- **La HI s'engage à fournir l'environnement**, l'autonomie et les conditions contractuelles pour le PI et son équipe
- **Le PI/les PI doivent respecter les règles applicables dans leur HI**

Par exception, dans les ERC, les entités issues d'états tiers (hors Etats membres et pays associés) peuvent être éligibles à recevoir un financement dans le cadre de la subvention si :

- elles hébergent un des 2 à 4 PI (à l'exception du co-PI) d'un **ERC Synergy**
- elles hébergent des personnes de l'équipe du PI apportant une valeur ajoutée au projet scientifique
- leur **participation est jugée essentielle à la réalisation du projet** (dès lors qu'elles ne sont pas exclues ou visées par des mesures restrictives telles qu'énoncées en Annexe 3 du Work Programme)



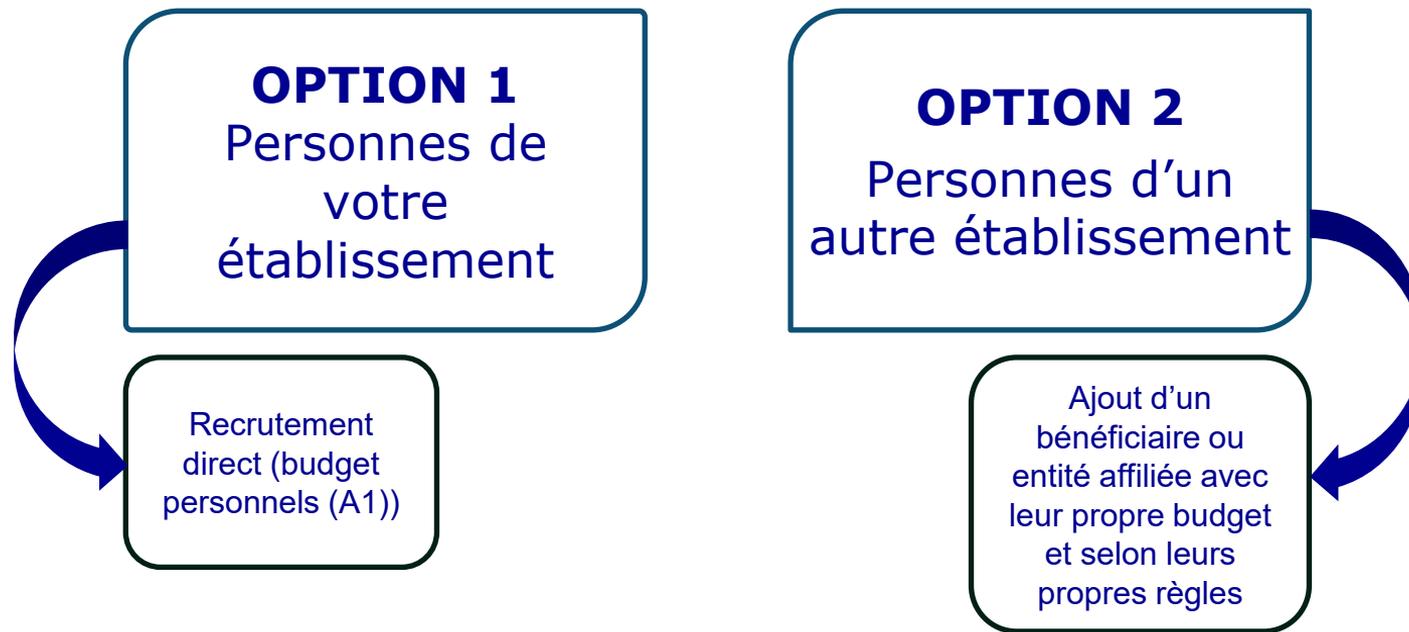
La notion d'équipe au sens de l'ERC



Quelque soit leur statut
(CDD, CDI, permanents
...)

Quelque soit leur
nationalité

Quelque soit leur
établissement de
rattachement (y compris
dans un état tiers si
apporte une valeur
ajoutée au projet)

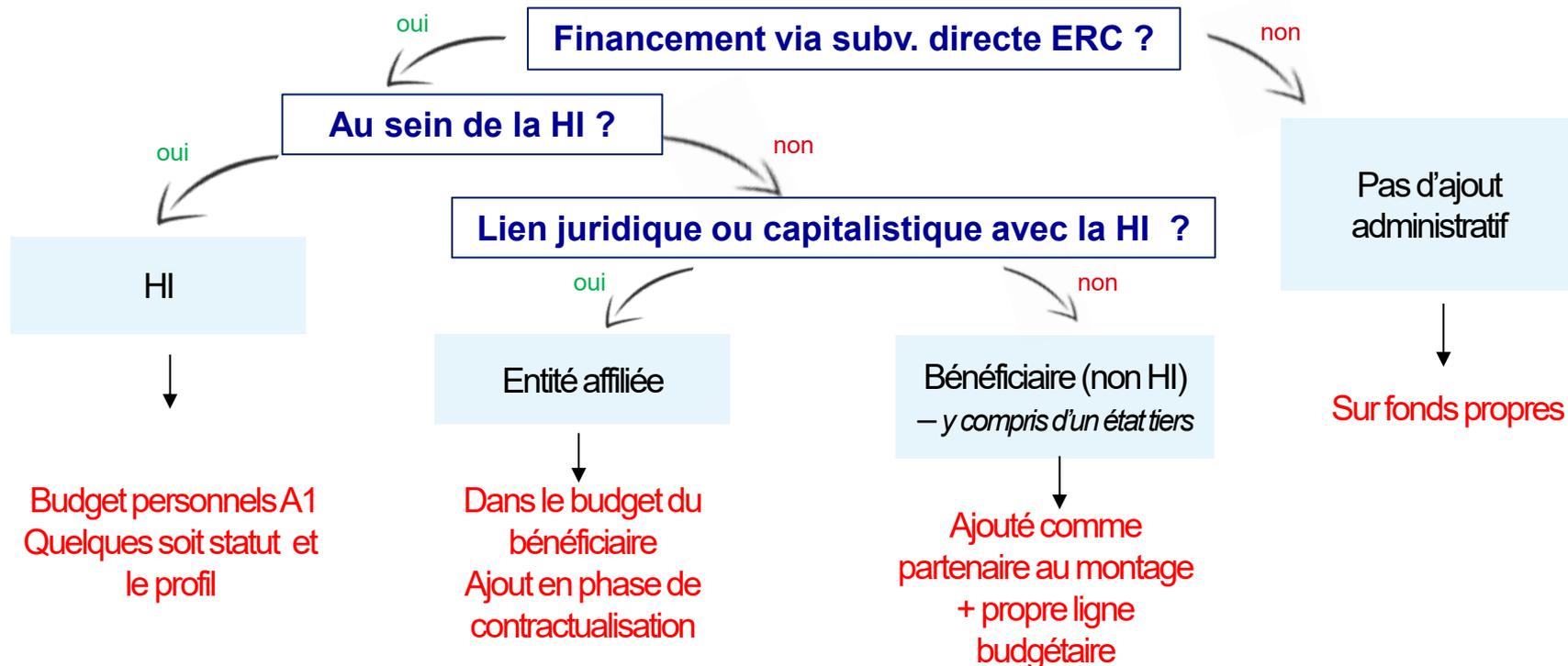


- Aligner les compétences et objectifs scientifiques
- Préférer indiquer les missions / rôles que nommer les personnes (sauf si valorisation / consolidation de la proposition) *(si nommer = obligation d'accord écrit préalable au dépôt)*
- Respecter les pratiques habituelles RH de la HI *(ne pas mettre en place de pratique dérogatoire liée à la disponibilité du financement)*
- Respecter les principes de la charte et du code de conduite pour les chercheurs *([Aga p.397](#) « règles spécifiques pour le recrutement et les conditions de travail des chercheurs »)*
- Pour les ERC AdG en lump sum : se servir du dashboard des coûts de personnels ERC pour justifier les coûts de recrutement étant au-delà des 80% de la rémunération moyenne
- Anticiper les évolutions éventuelles de rémunération sur 5 ans
- Dépenses de personnels dans la partie budget (A) + justification des ressources

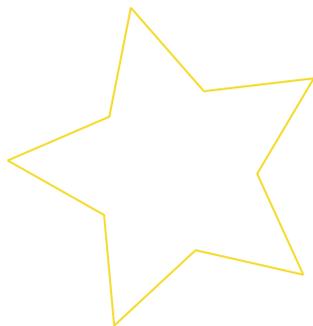
Se faire accompagner par les RH de l'institution d'accueil

- Aligner les compétences et objectifs scientifiques
- Si nommés dans la proposition pour valoriser/consolider le projet ERC (expertise, dimension internationale, atténuation des risques ...) alors obligation d'obtention d'un accord écrit d'une date antérieure à la date de clôture de l'appel à projet
- Financement possible via la bourse ERC (non obligatoire)
- S'il s'agit de personnel appartenant à une cotutelle de l'UMR = **entité affiliée** (*si convention d'UMR signée*)
- S'il s'agit de personnel appartenant à une autre entité = **bénéficiaire non HI** (*y compris si hébergé dans une institution d'un état tiers dès lors qu'il apporte une valeur ajoutée au projet*)
- Selon sa propre estimation, ses propres règles et sur sa propre ligne budgétaire
- Responsable de son budget et soumis aux mêmes règles

Se rapprocher de l'institution externe



Justifications des ressources + cohérence avec la méthodologie scientifique explicitée en B2



Inclure la participation d'autres organisations

L'ERC est un **projet individuel porté par un PI et son équipe** mais les collaborations sont **autorisées**, à condition qu'elles :

- **apportent une expertise ou une capacité spécifique et unique**, qui soit différente et complète celle du chercheur principal
- soient **nécessaires pour une tâche complémentaire particulière et spécifique** (à la recherche principale)
- **n'entravent pas le leadership scientifique du PI** dans le projet et sa réponse à la question de recherche

Exemples : accès à des données, accès à des infrastructures, réalisation d'une tâche spécifique du projet sur laquelle une expertise externe est nécessaire ...

Pas de réponse unique, plusieurs cas de figures possibles : *Autre bénéficiaire (non HI), Entité Affiliée, partenaire associé, sous-traitant, simple prestataire ...*

Au moment du montage il faut se poser les bonnes questions pour **connaitre l'implication scientifique, les liens existants et discuter avec la partie tierce** pour connaitre sa position :

- Quels sont les besoins scientifiques ? Quelle est la nature de la participation envisagée ? Quelles modalités de participation ?
- Quelles sont les relations entretenues entre les parties ? Les discussions et liens en cours ?
- Est-ce qu'il y a un financement attaché ?

Anticiper les implications juridiques et financières en fonction de la qualification : les tiers (entité affiliée, partenaire associé ...) ne signent pas la convention de subvention. Des obligations leurs sont pourtant étendues au titre de celle-ci. **Il appartient aux bénéficiaires de s'assurer du respect de ces obligations par des contrats ad hoc (accord de consortium ou autre)**

Au moment de la contractualisation, la qualification sera discutée avec le PO dans tous les cas !

Tâche réalisée par un autre établissement avec ses propres ressources

Tâche réalisée par la HI grâce aux ressources d'un tiers

Financement via subv. ERC ?

oui

oui

oui

non

Entité affiliée

Bénéficiaire
(non HI) – y
compris d'un
état tiers

Sous-traitance

Partenaire associé

Intégré au budget
du bénéficiaire +
ajout en phase de
contractualisation

Ajouté comme
partenaire au
nontage + propre
ligne budgétaire

Sur facture - au coût
complet de la
prestation (Dépenses
de catégorie B)

A ses propres
frais/Coûts non
éligibles

Financement via
subv. ERC ?

oui

oui

Achats de biens et
services

Mise à disposition à
titre gratuit ou contre
paiement

Budget de la HI
(Dépenses de
catégorie C.)

Budget de la HI en
fonction de la ressource
(A.3 pour les personnels
contre paiement)

Justifications des ressources + cohérence avec la méthodologie scientifique explicitée en B2

- Quels sont mes besoins scientifiques ? Quelles sont les personnes dont j'ai besoin ?
- Comment cela remplit l'ambition de mon projet ?
- Où se trouvent ces besoins ? (*Dans mon établissement, dans un autre établissement, à recruter, à acquérir ...*)
- Comment ces partenaires / collaborateurs s'intègrent dans le projet ? (*membres de l'équipe, réalisation de tâches, apport d'expertises spécifiques ...*)
- Comment conserver le leadership en tant que PI ? Quelle méthodologie de travail ?
- Comment je qualifie juridiquement leur intervention ? Et en fonction, comment je les intègre dans la proposition ?
- Quelles seront les implications juridiques et les besoins de contractualisation à anticiper en cas de succès du projet ?

- **Programme de travail et guide du déposant :**

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2026/wp_horizon-erc-2026_en.pdf

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-stg-cog_en.pdf

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-adg_en.pdf

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/information-for-applicants_he-erc-syg_en.pdf

- **Page dédiée aux Lump sum dans l'ERC (accès dashboard pour les coûts de personnels)**

<https://erc.europa.eu/erc-personnel-costs-data-lump-sum-evaluations>

- **Ressources du PCN juridique & financier :**

Fiches pratiques : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/fiches-pratiques-aspects-juridiques-et-financiers-31492>

Webinaire sur les tierces parties dans HE (14 octobre 2025) : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/webinaire-sur-les-tierces-parties-dans-horizon-europe-41050>

- **Modèles d'accord de consortium DESCA (option lump sum et coûts réels) et adaptation aux partenaires associés :** <https://www.desca-agreement.eu/desca-model-consortium-agreement/desca-models/>

Une équipe



Coordinatrice



Toutes membres à 40%

Des actions d'information et de formation concernant l'ERC en direction des chercheurs et des chercheuses et des accompagnants au niveau national

Information sur les financements ERC

- **Webinaires nationaux** de présentation des appels ERC
- **Newsletters** avec les dernières informations relatives à l'ERC
- **Site Web** (présentation des appels, statistiques, calendrier, conseils pratiques : <https://www.horizon-europe.gouv.fr>)
- **LinkedIn** : <https://www.linkedin.com/company/pcn-erc>

Accompagnement des candidatures

- **Entretiens individuels** avec les chercheurs et leurs accompagnants
- **Webinaires de préparation à l'oral**

Accompagnement du dépôt et de la gestion de projet

- **Hotline** (pcn-erc@recherche.gouv.fr)
- **PCN à votre écoute** (hebdomadaire, le mardi de 13h30 à 14h30)

Une équipe



Coordinatrice



Toutes membres à 40%

Le PCN ERC recrute un.e PCN à 40 %

Venez rejoindre l'équipe du PCN ERC !

L'appel à candidature est à retrouver sur notre page : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/pcn>



horizon
europepcn

Rejoindre sur
slido.com
#ERC

MERCI !

Et enfin, quelques dernières questions :

